

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

---

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS234

présenté par

Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Santiago, Mme Vainqueur-Christophe,  
M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 1, après le mot :

« travail »

insérer les références :

« L. 351-1 et L. 356-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à intégrer dans le dispositif de l'article 2, les indemnités retraites et veuvage afin que les titulaires de ces pensions puissent bénéficier à bon droit de leur versement sur leurs comptes bancaires propres.